

13^{ème} édition de "La Braderie du Vélo de Gagny"

Dimanche 10 novembre 2024

SALLE ARENA - 121 rue Jules Guesde - 93 Gagny - Entrée gratuite

Les Amis du Vélo de Gagny (A.V.G.) - l'U.S.M. Gagny Cyclotourisme
Michaël LAIR 49 rue Léon Hutin 93220 GAGNY - 06 81 87 08 53 après 18h
la_braderie_du_velo_de_gagny@orange.fr www.braderie-du-velo-de-gagny.com

Demande d'inscription

Nom de la société : RCS n°

Nom : Prénom :

Un professionnel Représentant d'un club Un particulier vendeur occasionnel.

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : e-mail :

L'inscription n'est pas automatique. Toutes les demandes sont soumises au comité d'organisation qui se réserve le droit de refuser une inscription.

Joindre une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité

Carte d'identité Passeport Permis de conduire

Numéro : Délivrée le à

TARIF : 25 euros les 2 mètres sur 2 Je réserve.....mètres

Total à régler : par chèque à l'ordre des Amis du Vélo de Gagny (A.V.G.)

**Seuls les exposants munis d'un badge nominatif pourront pénétrer dans la salle avant 9 heures.
Indiquez au verso de ce bulletin le nom des personnes qui tiendront le stand**

Les objets mis en vente devront avoir un rapport avec le cyclisme

L'installation des stands aura lieu de 7h à 9h. Tout emplacement non occupé à 9 heures pourra être attribué à une tierce personne par les organisateurs sans dédommagement de l'exposant absent.

La vente au public aura lieu de 9h à 18 heures ; l'entrée est gratuite.

J'accepte les conditions du règlement ci-joint :

Date / /2024

Signature

REGLEMENT DE LA 13^{ème} BRADERIE DU VELO DE GAGNY

L'U.S.M. GAGNY Section Cyclotourisme et les Amis du Vélo de Gagny organisent une Braderie du Vélo dans la salle de l'Aréna, rue Jules Guesde, à Gagny (Seine-Saint-Denis) le dimanche 10 novembre 2024.

1/ Inscription

Pour être validées, les demandes d'inscription doivent être complètes et accompagnées des pièces à fournir et du règlement par chèque (à l'ordre des Amis du Vélo de Gagny) en fonction du nombre de mètres retenus. La réservation est de 25 euros le module de 2 mètres (avec 2 mètres de profondeur).

Les demandeurs fourniront :

- une photocopie recto verso d'une pièce d'identité
- le bulletin de participation

Les inscriptions se feront par ordre chronologique d'arrivée.

Les demandes d'inscription doivent être envoyées aux organisateurs :

Les Amis du Vélo de Gagny, M. Lair, 49 rue Léon Hutin 93220 Gagny,
06 81 87 08 53 ; e-mail : la_braderie_du_velo_de_gagny@orange.fr

2/ Conditions de participation

La Braderie du Vélo de Gagny est ouverte aux cyclistes, aux clubs et aux professionnels. Les emplacements ne peuvent être sous-loués.

L'inscription n'est pas automatique. Toutes les demandes sont soumises au comité d'organisation qui se réserve le droit de refuser une inscription.

Les mineurs ne pourront exposer sans autorisation parentale écrite.

Les objets mis en vente devront avoir un rapport avec le cyclisme. La vente de contrefaçons est strictement interdite.

Les stands de restauration sont réservés aux organisateurs.

Les prix devront être affichés sur tous les articles mis en vente.

En cas d'annulation de la braderie par les organisateurs, les réservations seront remboursées, mais aucune indemnité ne sera versée.

3/ Accueil

L'installation des stands aura lieu de 7h à 9h. Tout emplacement non occupé à 9 heures pourra être attribué à une tierce personne par les organisateurs sans dédommagement de l'exposant absent. En cas de désistement, les sommes versées lors de l'inscription resteront acquises aux organisateurs.

La vente au public aura lieu de 9h à 18 heures ; l'entrée est gratuite. Seuls les exposants munis d'un badge nominatif pourront pénétrer dans la salle avant 9 heures. Les exposants qui partiront avant 17h ne pourront s'inscrire à nouveau l'année suivante.

4/ Emplacement

Les organisateurs gardent le libre choix de l'attribution des emplacements.

Les emplacements seront délimités et numérotés ; chaque emplacement sera d'environ 2 mètres de largeur sur 2 mètres de longueur.

Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables de tout vol ou de toute dégradation commise dans la salle et sur le parking : les exposants devront être assurés à cet effet.

5/ Propreté

Les emplacements devront rester propres après le départ des exposants.

6/ Dispositions légales

Les exposants professionnels doivent se conformer au droit fiscal auquel ils sont assujettis. Ils doivent être obligatoirement immatriculés au RC.S ou au RM.

Une liste des exposants sera établie et restera à la disposition du commissariat de police et de la gendarmerie pendant toute la durée de la brocante ; elle sera transmise à la préfecture conformément à la loi.

7/ Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement.